

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 538 accordant une permission à Mme Hildenbrand

n° 538

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1949

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro

31 juillet 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 vendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande de permission en date du 9 mai 1949 formulée par Mme Hildenbrand (Marcelle), secrétaire comptable à la Trésorerie

**Vu** l'avis favorable de M. le trésorier payeur,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Mme Hildenbrand (Marcelle), secrétaire comptable à la trésorerie coloniale.

#### Art. 2

La présente décision, qui prendra effet pour compter du 15 mai 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.**